

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU  
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice : 68 DÉLIBÉRATION N° 23/2021

Membres présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6 SÉANCE DU 30 juin 2021

Nombre de votants : 50

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le trente juin deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MMES et MM.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence), HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence).

CCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), FEVRIER Albert, JOBET Yohan (visioconférence), MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène (visioconférence), FACY Joël (visioconférence), LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie Laure, CHARLES Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CLERET Benjamin, COULON François (visioconférence), DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent (visioconférence), DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, MOUTAUX Corinne (visioconférence), TOURATIER Claude, TERRIER Charles, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain (visioconférence)

**ABSENTS EXCUSÉS** : MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CCCFG : DE WILDE Florent.

CC4V : GADOIS Céline, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : BOUQUET Christophe, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne, DE CREMIERS Christelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**POUVOIRS** : M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME GADOIS Céline a donné pouvoir à M. LARCHERON, MME LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à Jean-Paul BILLAULT, LEON Fabien a donné pouvoir à M. DIGEON.

**Secrétaire de séance** : MME MARTIN Valérie, Communauté de Communes de Canaux et Forêt en Gâtinais

### **ADHESION AU PORTAIL VIGIFONCIER de la SAFER du Centre**

L'outil Vigifoncier est un portail cartographique qui permet à l'utilisateur d'avoir accès en temps réel à l'information détaillée du marché foncier de la collectivité (prix de vente caractéristiques des biens vendus, des vendeurs et acquéreurs avec un historique d'un an) donc d'avoir une capacité d'intervention foncière, notamment grâce aux alertes mails qu'il reçoit dès qu'une transaction a lieu : localisation cartographique immédiate des parcelles vendues ou encore indicateurs de pressions foncières ; autant de paramètres qui permettent d'avoir une connaissance fine du marché local.

Le coût de la prestation est fonction du nombre d'habitants du PETR Gâtinais Montargois qui se trouve dans la strate de 50 001 à 150 000 habitants (131 573 habitants, source INSEE) soit un montant de : 6 084,00 € HT / an + les frais de formation la première année soit un montant de : 304,20 € HT. La facturation se fera à chaque date anniversaire de la signature de la convention et pour la première année à la signature de la convention.

La prestation est fournie au PETR Gâtinais Montargois et à l'ensemble des communautés de communes et des communes membres qui disposeront de codes d'accès pour consulter les données relatives à leur périmètre.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code rural, et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 qui a confirmé aux SAFER leurs missions d'observation du marché foncier local,

**VU** les articles L. 141-1 et R 141-1 du Code rural qui ont donné pour missions aux SAFER de contribuer à la transparence du marché foncier,

**VU** les articles L.141-5 et D 141-2 du Code rural qui ont donné pour missions aux SAFER d'apporter leur concours technique aux collectivités par la recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier et d'aider à mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, et tout acte afférent, d'abonnement au portail Vigifoncier sur l'ensemble du périmètre du PETR Gâtinais Montargois

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NERAUD

